



## Conditions générales de vente (CGV) de l'action ouverte au public «Tilsiter Publikumsaktie 2026/2027»

### 1. Champ d'application et finalité

- 1.1. Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à l'action ouverte au public «Tilsiter Publikumsaktie 2026/2027» (ci-après dénommée «l'action»), qui est une **opération marketing** proposée par SO Tilsiter Switzerland sur des sites événementiels ainsi que sur Internet à l'adresse [www.tilsiter.ch/publikumsaktie](http://www.tilsiter.ch/publikumsaktie).
- 1.2. L'action ne constitue pas une part dans une société. Il s'agit d'une pure opération marketing et elle ne confère aucune participation financière ni participation juridique à SO Tilsiter Switzerland GmbH. Il n'existe ni droits de dividendes ni droits de participation.
- 1.3. En concluant le contrat, les acquéreuses et acquéreurs (ci-après dénommés les «acquéreurs») s'engagent à payer le prix annoncé et la SO Tilsiter Switzerland GmbH s'engage à fournir les prestations énumérées de manière exhaustive au point 4.
- 1.4. L'offre de l'action s'adresse uniquement aux personnes physiques domiciliées en Suisse. Les adresses étrangères ne sont pas acceptées.

### 2. Conclusion du contrat, durée du contrat et restrictions

- 2.1. En achetant l'action, les acquéreurs concluent un contrat avec SO Tilsiter Switzerland GmbH.
- 2.2. Ce contrat court à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026 et se termine sans résiliation le 31 mai 2027, indépendamment de la date de l'acquisition.
- 2.3. L'action est personnelle et non transmissible.
- 2.4. Tout retour, échange ou réclamation sont exclus.

### 3. Conditions de paiement

- 3.1. Le prix d'achat de l'action peut être payé directement en ligne lors de l'acquisition. Les frais d'expédition sont à la charge de l'acquéreur et sont facturés en sus.

### 4. Obligations de SO Tilsiter Switzerland GmbH

- 4.1. Avec la conclusion du contrat, SO Tilsiter Switzerland GmbH s'engage à fournir les prestations figurant sur l'action («dividendes uniques»).
- 4.2. Celles-ci seront envoyées par la poste dans un délai de 20 jours.
- 4.3. Des dispositions particulières existent pour les prestations suivantes:
  - 4.3.1. Pour la prestation «1 kg de fromage Tilsiter», l'acquéreur reçoit un bon. Celui-ci peut être échangé dans les fromageries indiquées contre un quart de meule (environ 1 kg) de fromage Tilsiter. Il n'existe aucun droit à l'ensemble de l'assortiment Tilsiter, mais seulement aux variétés de fromages disponibles au stand respectif au moment de l'utilisation du bon. Le bon est valable un an au maximum et expire le 1<sup>er</sup> juillet 2027.
  - 4.3.2. L'entrée à l'Olma sera envoyée par la poste deux semaines avant l'événement. Les acquéreurs qui achètent une action après le 31 août 2026 recevront leur billet pour l'Olma de l'année suivante, soit 2027.



- 4.3.3. Mention de l'acquéreur sur [www.tilsiter.ch/aktie](http://www.tilsiter.ch/aktie): lorsqu'il achète l'action, l'acquéreur peut décider s'il souhaite être mentionné sur [www.tilsiter.ch/aktie](http://www.tilsiter.ch/aktie) en tant que membre de la famille Tilsiter avec son prénom et son nom. Si un acquéreur change d'avis, il peut se manifester aux coordonnées indiquées ci-dessous au point 8.

## **5. Protection des données**

- 5.1. Les données personnelles recueillies dans le cadre de l'édition de l'action sont utilisées exclusivement pour l'organisation de l'opération marketing de Tilsiter et ne sont pas communiquées à des tiers.
- 5.2. La personne responsable est la société SO Tilsiter Switzerland GmbH, dont les coordonnées sont indiquées ci-dessous au point 8.

## **6. Exclusion de responsabilité**

- 6.1. SO Tilsiter Switzerland GmbH n'est pas responsable des dommages subis par l'acquéreur de l'action du fait de son utilisation ou en lien avec cette opération marketing, sauf en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave.

## **7. Dispositions finales**

- 7.1. SO Tilsiter Switzerland GmbH se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment.
- 7.2. Les présentes CGV sont régies par le droit suisse, à l'exclusion de la Convention de Vienne sur les contrats de vente internationale de marchandises. Le for juridique est le siège de SO Tilsiter Switzerland GmbH.

## **8. Coordonnées**

SO Tilsiter Switzerland GmbH

[tilsiter@tilsiter.ch](mailto:tilsiter@tilsiter.ch)

071 626 30 60

Märstetten, le 1<sup>er</sup> juin 2026